

manifestations répressives de la société

**“Les crèches
sauvages
vers la revolution”**

Recueil de textes

« En France il y a 562 crèches offrant 24 000 places pour 4 millions d'enfants de 0 à 4 ans.

Ce n'est pas le fait du hasard. La bourgeoisie a choisi de ne pas assumer des besoins contraires à ses intérêts pour des raisons idéologiques et économiques, donc politiques : maintien de la femme au foyer ; la femme : main-d'oeuvre sous-payée, volant de chômage ; environnement culturel de la petite enfance dans la famille, pilier de la société capitaliste : travail, famille, patrie ; problème des priorités budgétaires.

« A trois mois, je mérite mieux qu'un biberon toutes les quatre heures, un lit et un hochet. Halte au crétinisme réactionnaire des guilliguilli et des fessées. Halte au modernisme récupérateur des enfants éveillés par des barbouillages « dignes d'un Picasso ». Depuis les crèches de mai 68, des parents et leurs enfants ont mené la lutte pour créer tout un réseau de centres d'activités des enfants. Les bureaux des recteurs et des directeurs ont été occupés et souillés par les petits enfants. Des gosses de quatre ans ont défilé dans la rue avec des pancartes revendicatives, se heurtant comme d'autres manifestants aux forces de police.

Des Centres d'Activités des Enfants fonctionnent déjà ; d'autres sont en voie de création. Les militants qui travaillent dans ces centres se sont donné pour double tâche

— de créer des centres pour enfants sur le lieu de travail, en liaison directe avec les habitants du quartier ;

— de contribuer à l'action pour la création d'autres centres semblables. »

(Supplément à l'école de mai.)

Cahiers de mai, octobre 1969

« LES CRECHES OUVERTES A TOUS »

« L'année dernière, un groupe d'étudiants de Vincennes et de Censier obtenaient le droit de mettre en place des crèches dans leurs Facultés. Ainsi, comme lors des occupations de mai-juin 1968 (1) les petits enfants réapparaissaient dans les locaux universitaires.

Cette année, l'administration remet en cause l'existence de ces crèches en refusant de leur accorder des crédits. Les étudiants sont décidés à ne pas se laisser faire, Ils veulent même étendre leur revendication à toute la population habitant ou travaillant aux alentours de leurs Facultés. C'est maintenant les Beaux-Arts qui entrent dans la « ronde »...



(1) En mai 1968, sous l'impulsion de Françoise LENOBLE-PREDINE à partir de la Sorbonne, des crèches avaient été constituées par les étudiants dans les facultés occupées.

A la suite de cela Françoise LENOBLE-PREDINE avait, en janvier 1969, rédigé son projet de « centre de la petite enfance » et énoncé certains principes qui ont été repris par les divers mouvements qui se sont développés pour la constitution de crèches dans les facultés.

Nous reproduisons certains extraits de ce projet ».

« Lundi 20 octobre - Début de la troisième semaine d'occupation.

— Une inscription de quartier : contractée par affiche ; une fille de quatre ans actuellement à la Maternelle rue Saint-Benoît.

Intéressée par les horaires.

Actuellement obligée de confier sa fille après 4 h 30 à une personne qui lui déplaît et ça lui coûte cher.

Se plaint qu'il y ait une institutrice pour cinquante enfants.

Préfère que sa fille soit avec d'autres enfants plutôt que seule avec elle (elle s'ennuie)...

— Désinfection du local, 28 F payée par l'Association à faire rembourser par l'administration.

— Convocation envoyée pour l'A.G. du jeudi 23 octobre.

Et affiches collées dans l'école.

— Préparation de l'affiche pour le quartier à tirer demain.

Mardi 21 octobre

— Treize présences, six de l'école, sept du quartier.

— 1 h 30 - On apprend que Chaban doit venir à l'institut de Médecine.

— 2 h - Préparation d'affiches sur la crèche.

— Sortie du panneau information crèche, bombage sur les murs.

— Sortie des enfants au premier rang sur le trottoir rue Bonaparte : l'un, d'entre eux tient une pancarte: « La crèche merde ».

Au moment où les flics vont charger, les enfants rentrent dans la cour. Les parents ont accepté généralement le fait que les enfants sortent. Seule, une mère refuse.

Les enfants ont assisté à l'assaut et au reste de l'affrontement des fenêtres de la crèche.

— Première entrée dans le jardin, du directeur...

(Extraits du carnet de bord, du C.A.E.B.A.)

CENTRE D'ACTIVITE DES ENFANTS ...

Pour obtenir une crèche, les parents des Beaux-Arts s'en étaient remis à l'administration de tutelle en réclamant les moyens financiers et juridiques nécessaires. Après avoir accepté, l'administration revient sur sa décision. Pour faire fonctionner une garderie, les parents désirent des locaux acceptables et des éducateurs payés. L'administration, avec l'appui des différents syndicats, tente de laisser traîner l'affaire. Les parents engagent alors une action plus dure et occupent les bureaux du Directeur. Le Ministère des Affaires Culturelles accorde les moyens de fonctionnement de la garderie et examine le projet définitif.

Mais il n'est pas question pour les autorités d'accepter les parents extérieurs à l'Ecole des Beaux-Arts. Les étudiants refusent la séparation avec les habitants du quartier.

Dans le VI^e arrondissement, cinquante lits de crèche. A Paris, trois cent gosses au moins par crèches attendent une place qu'ils n'auront pas. La majorité des parents a même renoncé à inscrire ses gosses et se débrouille individuellement.

Quand il y a des crèches :

— il n'y a pas de personnel,

— les tarifs pratiqués sont inabordables,

— les parents ne peuvent que déposer et reprendre leurs gosses,

— le personnel est uniquement féminin alors que l'enfant a besoin d'une présence masculine,

— les enfants d'âge différent sont obligatoirement séparés.

Aux Beaux-Arts, les parents veulent une crèche mieux adaptée aux besoins des enfants et de leurs parents.

Ils veulent qu'elle soit

— GRATUITE,

— ouverte sur le quartier,

— animée par un personnel mixte,

— ouverte aux gosses de six mois à six ans (pas de séparation par classes d'âge),

— à horaire souple.

Pour que cela réponde aux besoins des parents, leur intervention dans la vie et la direction de la crèche est nécessaire : il ne s'agit pas uniquement de mener puis de reprendre ses enfants à heures fixes ; les parents qui le veulent doivent venir prendre part aux activités du centre.

Nous refusons que soit instituée une SEGREGATION entre nos enfants et ceux du quartier.

PARENTS, prenez en mains l'intérêt de vos enfants, ne laissez pas à vos « représentants » le loisir de vous trahir.

OSEZ LUTTER,

NOUS AVONS ACTUELLEMENT AUX BEAUX-ARTS DES LOCAUX ET DU PERSONNEL EDUCATEUR QUI NOUS PERMETTENT D'ASSURER LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE 9 h à 20 h, SELON CES PRINCIPES.

REJOIGNEZ-NOUS AVEC VOS ENFANTS.

Centre d'Activités des Enfants des Beaux-Arts
C.A.E.B.A

crèche aux beaux arts

Dans le 6^e arrondissement, 80 lits de crèche...

50 enfants refusés à l'école maternelle de Saint-André des Arts...

Le problème de la garde des enfants étant pressant, un groupe d'élèves de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts a décidé de créer un centre d'activités pour enfants de 6 mois à 6 ans (enfants d'étudiants et enfants du quartier). Pour cela, ils se sont réunis dans une association régie par la loi de 1901 qui leur permet d'obtenir des subventions de divers organismes et de garder une autonomie face aux normes officielles.

— Le centre est ouvert aux enfants de 6 mois à 6 ans : ce qui permet notamment aux mères de plusieurs enfants en bas âge de les déposer dans un seul centre, et pour l'enfant, d'éviter la rupture que produit le passage de la crèche à la maternelle.

— Les horaires du centre sont souples : il est possible d'amener ses enfants à toutes heures et de les reprendre à toutes heures entre 9 h et 20 h (l'horaire sera étendu de 8 h à 23 h lorsque nous aurons davantage de personnel).

— Le centre pratique l'encadrement mixte : il refuse ainsi que l'éducation ne reste réservée qu'à la femme.

— Le centre pratique l'éducation par centres d'intérêt : la division par âges est trop rigoureuse et arbitraire, tous les enfants n'évoluant pas au même rythme pour la même activité ; il est donc nécessaire que des enfants d'âges différents puissent être réunis à certains moments.

— Le centre est ouvert aux parents : l'éducation n'est pas le domaine réservé des spécialistes ; les parents doivent pouvoir participer aux activités du centre lorsqu'ils en ont le temps ; l'éducation des enfants est un tout, elle doit se faire en collaboration.

En juillet, l'administration promettait satisfaction aux membres de l'Association qui lui présentaient le projet.

En septembre, l'administration refusait d'appliquer ses promesses ; aussi, le 6 octobre, les parents décidaient l'occupation d'un local pour faire fonctionner le centre par ses propres moyens.

C.A.E.B.A.



DERNIERES INFORMATIONS

Jeudi 17 septembre, nouveaux contacts avec l'administration qui a refusé tout ce qu'elle avait promis en ce qui concerne la crèche en juillet, c'est-à-dire :

- Les loges de la cour des Mûriers.
- Des bâtiments préfabriqués dans le jardin.
- Le jardin du Directeur.
- 3 postes pour le personnel de la crèche.

Aujourd'hui, alors que l'Association est créée, les études d'aménagement en cours, une puéricultrice et deux éducateurs choisis, l'administration refuse TOUT :

- Plus de loges « car on ne peut mettre des enfants à un étage »,
- Plus de jardin car il doit devenir un « jardin japonais » ou un « campus ».
- Plus de crédits pour de nouveaux postes à cause des « restrictions ».
- Eventuellement des bâtiments pourraient être construits, mais « pas de bâtiments sans personnel » et pas avant janvier 70.

Or 70 enfants sont déjà inscrits. Il n'est pas question de remettre en cause la nécessité d'une crèche...

C.A.E.B.A.

À travers la presse...

« FRANCE SOIR » - vendredi 24 octobre au matin

L'ECOLE DES BEAUX-ARTS MENACEE DE FERMETURE A CAUSE D'UNE CRECHE

Des dizaines de bambins jouent et s'amuse dans les locaux de l'Ecole des Beaux-Arts, depuis hier midi. Etudiants, professeurs, personnels de l'administration et même habitants du quartier réclament depuis juillet dernier une école pour installer une crèche. Une association s'est créée qui a pris contact avec la direction des Beaux-Arts.

Les membres de l'association réunis hier en assemblée générale ont décidé d'occuper trois pièces, dont le propre bureau de M. Bertin, directeur de l'Ecole. La crèche « improvisée » est désormais ouverte tous les jours de 9 à 20 heures.

« Je trouve cette occupation honteuse », a déclaré M. Bertin qui aurait menacé, à la suite de cette occupation et des incidents de mardi, de fermer l'Ecole pour trois mois.

« L'HUMANITE »

Une forte proportion d'étudiants mariés avec enfant, due à la longueur des études, cela nécessite la création d'une crèche. Quelques étudiants maoïstes se servent de cette revendication pour provoquer des troubles en occupant les locaux administratifs pour héberger les enfants. Le pouvoir n'attend que ce type d'action pour masquer ses responsabilités face à une situation désastreuse qui rend impossible des réformes de l'enseignement promises depuis 1968 : manque de professeurs, pénurie de personnel et de crédit, défaut d'aménagement des locaux.

L'U.E.C.S. des Beaux-Arts appelle les étudiants de l'Ecole à défendre leurs revendications urgentes et à lutter notamment pour l'amélioration des conditions d'études et de vie des étudiants, l'augmentation du budget de la culture et le rattachement de l'Ecole des Beaux-Arts à l'Université.

« LE MONDE » vendredi 24 octobre

CRECHE « SAUVAGE » aux BEAUX-ARTS

Une trentaine d'étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts, accompagnés d'une vingtaine d'enfants ont occupé jeudi après-midi 300 mètres carrés de bureaux de l'administration, las de voir rester sans réponse leur demande de créer une crèche à l'intérieur de l'Ecole.

L'Association des enfants des Beaux-Arts, qui avait été créée en juillet dernier, comprend une centaine d'enfants inscrits, et le problème de la garde des enfants est une des causes de l'absentéisme aux réunions de travail des étudiants. L'administration de l'Ecole qui n'a jamais eu à faire face à un tel problème, se borne à déclarer que « la question est à l'étude ». En attendant, une partie des revendications ont pu être satisfaites : les élèves-parents ont pu obtenir un local provisoire pour la garde des enfants ; la rémunération de son personnel ; l'utilisation d'une partie des jardins de l'Ecole...

« FIGARO » 25 octobre

POUR OBTENIR UNE CRECHE, DES ETUDIANTS DES BEAUX-ARTS OCCUPENT LE BUREAU DU DIRECTEUR

Plusieurs dizaines d'étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts, accompagnés d'enfants ont occupé l'autre soir le bureau du directeur pour obtenir une crèche à l'Ecole. Ces étudiants ont créé en juillet dernier un « centre d'activité des enfants des Beaux-Arts » (association déclarée) et expliquent avoir recueilli plus de cent inscriptions, des parents avaient aménagé depuis le 6 octobre, un local de travail d'une unité pédagogique en crèche.

Ce local, « aménagé avec des moyens de fortune », ne correspondant pas à ce qu'ils souhaitaient — déclarent-ils — ils ont alors occupé les bureaux du directeur. Cette manifestation a pris fin lorsqu'ils ont reçu des assurances orales d'un membre du cabinet de M. Edmond Michelet, ministre des Affaires culturelles sur la plupart de leurs revendications.

Note au sujet de la création d'un Centre de la Petite Enfance sur le lieu de travail A L'UNIVERSITE

« Il existe en France un retard considérable dans des équipements collectifs, notamment en ce qui concerne les crèches, haltes-garderies et écoles maternelles. Or, de ces équipements dépendent pour une bonne part l'avenir des jeunes enfants ainsi que les possibilités professionnelles et la santé des femmes chargées de famille.

La création d'un organisme — susceptible d'être appelé «Centre de la petite enfance » — dans les Universités ou à proximité répond donc, non seulement à une demande sans cesse plus pressante, mais aussi à un besoin réel et important.

Ce centre accueillerait les enfants de 3 mois à 6 ou 7 ans — du personnel, des étudiants, des enseignants et des habitants du quartier environnant — il ouvrirait ainsi l'accès à l'Université à tous ceux qui risqueraient d'en être écartés en raison de leurs charges familiales. »

« ... Les expériences qui ont été menées en ce domaine permettent de dégager un certain nombre de conditions Indispensables au fonctionnement d'un tel centre.

IMPLANTATION

Sur tout lieu de travail ou à proximité, et par conséquent dans chaque Université devrait être créé un centre de la petite enfance.

En effet : 1) les crèches implantées dans les quartiers ne sont pas assez nombreuses et les écoles maternelles sont surchargées.

2) En raison de l'extrême diversité des situations familiales et professionnelles, les structures d'accueil par quartier ne peuvent pas répondre à l'ensemble des besoins.

3) Les conditions de travail dans la société industrielle et les décalages d'horaires qui en résultent, entravent le contact étroit qui devrait exister entre parents et enfants.

C'est pourquoi il paraît souhaitable de concevoir, à titre complémentaire, un centre de la petite enfance, situé sur les lieux mêmes du travail du père ou de la mère... »

« ... UNICITE.

Un tel centre, regroupant les enfants de 3 mois à 6 ou 7 ans fusionnerait trois institutions traditionnellement séparées : crèche, halte-garderie et école maternelle.

Entre autres, cette fusion facilitera à l'enfant son passage de la crèche à l'école maternelle, et n'en fera pas cette rupture préjudiciable qu'il représente trop souvent.

Elle favorisera des échanges féconds entre tous ceux qui s'intéressent à la protection et à l'éducation des jeunes enfants qui leur sont confiés.

Une formation psycho-pédagogique plus poussée du personnel enseignant et médical serait souhaitable pour ne pas dire Indispensable.

En outre, un meilleur équilibre dans les services pourrait être trouvé ainsi qu'une plus saine répartition budgétaire.

ENCADREMENT MIXTE

On trouvera dans le livre de Everett Ostrovsky, Docteur de l'Université de Paris, « l'influence masculine et l'enfant d'âge préscolaire », ainsi que dans son importante bibliographie, les fondements de ce principe comme les résultats des observations menées en ce domaine.

On pourra donc conclure comme lui que l'école maternelle, en adoptant un tel principe, non seulement améliorera la situation actuelle quant au problème que pose, dans la société industrielle la réduction de la présence masculine dans la famille, mais pourra servir à éduquer le grand public en l'aidant à reconnaître l'importance de l'influence masculine sur le jeune enfant.

De plus, les enfants de mère seule trouveront, en dehors du foyer un moyen de suppléer à la carence paternelle.

En France, ce principe a déjà été mis en oeuvre, dans les colonies de vacances maternelles organisées par les C.E.M.E.A. et la F.O.L.

FONCTIONNEMENT CONTINU

Les horaires du centre devront être suffisamment souples pour s'adapter à ceux qui sont imposés aux parents par leur travail et permettre l'accueil le plus large possible.

Afin de mettre en place de réelles mesures de prophylaxie mentale, le fonctionnement continu du centre, ouvert jour et nuit, pourrait être envisagé. On éviterait ainsi les troubles provoqués chez les enfants par des placements inconsidérés durant l'absence ou la maladie de leurs parents... »

« ... EDUCATION PAR CENTRE D'INTERET

La progression des enfants s'effectue par paliers, lesquels ne sont pas uniquement déterminés par l'âge : des enfants d'âges différents peuvent avoir atteint un même degré de développement et se tourner vers les mêmes centres d'intérêt.

Aussi, afin d'appliquer des méthodes actives d'enseignement avec un souci d'éducation individualisée, il serait bon d'enrayer le cloisonnement arbitraire par âge et de lui substituer des groupes de travail où des enfants d'âges différents pourraient prendre part.

Cette organisation permettrait de grouper les enfants selon leurs affinités et leurs particularités, ainsi que selon les activités choisies,

OUVERTURE DU CENTRE AUX PARENTS ET AUX FUTURS PARENTS

Afin qu'une véritable collaboration s'établisse entre éducateurs, parents et enfants, Il faudrait ouvrir le centre aux parents, à la fois dans l'intérêt des enfants, et pour développer une meilleure compréhension entre tous ceux qui s'occupent d'eux.

Cette collaboration permettrait d'atténuer les sentiments divers que peuvent éprouver les parents selon qu'ils confient, déposent ou abandonnent leurs enfants au centre et de faire disparaître les distorsions entre la famille et l'école, génératrice de nombreuses Inadaptations... »

« ... Il faut donc concevoir aussi les mesures proposées comme de. mesures de prévention sanitaire et sociale. Elles permettraient le dépistage précoce des troubles de développement et leur traitement au moment où Il y a, aux moindres frais, les meilleures chances de réussite... »

LES ENFANTS DES ETUDIANTS...

Jeudi 23 octobre, le bureau du Directeur de l'E.N.S.B.A. (Beaux-Arts) est occupé en force par les étudiants. Pas de déprédation, aucun graffiti sur les murs. Mais des meubles nouveaux sont installés, qui jurent avec les boiseries de style ; des berceaux, des jouets, des enfants sont installés dans la place conquise ; enfants d'étudiants, ainsi que du personnel de l'école et du quartier avoisinant. Les vastes locaux administratifs, de plein pied avec le jardin et son bassin, semblent trouver une finalité qu'on ne leur soupçonnait pas, mais qui s'avère d'emblée adéquate à leur nouvelle destination.

Le soir même, un représentant du Ministère arrivait affolé. Il promet de souscrire à toutes les revendications, à condition que le bureau soit libéré, ce qui fut fait. Le lendemain, la « halte d'enfants » regagnait les combles de l'école, avec la promesse :

— que trois éducateurs choisis par les parents seraient rétribués,

— que d'autres locaux seraient alloués et le jardin ouvert aux enfants,

— et qu'une subvention de fonctionnement serait débloquée.

Chacun était bien conscient que la tenue de ces promesses ne serait fonction que du niveau des luttes.

Comment en est-on arrivé là ? Il ne s'agit pas d'une action localisée. Déjà l'an dernier de jeunes enfants avaient squatterisé des locaux administratifs et universitaires à Censier, à Vincennes, etc.

C'est qu'il existe-là un besoin réel, systématiquement ignoré. S'il n'est pas particulier aux enfants des étudiants, il a dans ce milieu fortement augmenté dans une période récente : augmentation du nombre d'étudiants, mais surtout augmentation de la proportion d'étudiantes : le nombre de ménages étudiants a été multiplié et celui des enfants a suivi une croissance parallèle. Ainsi les étudiants se sont-ils trouvés confrontés à une carence qu'ils subissent au même titre que les autres travailleurs : que faire du jeune enfant quand il n'y a pas de crèche, et que la mère travaille. Pour la bourgeoisie, ne pas construire d'équipement collectif présente un double intérêt :

• économie directe, surtout en période d' « austérité »,

• sujétion, maintien de la femme au foyer — ce qui réduit d'autant la vie sociale collective.

De plus, lors de l'occupation des facultés, en mai-juin 1968, des garderies d'enfants ont fonctionné à l'intérieur des locaux universitaires, selon une formule originale, éloignée de la conception classique des crèches où l'enfant est maintenu isolé, classé, étiqueté dans une atmosphère aseptisée,

début de la mise en condition de l'idéologie dominante...

(Tract diffusé à Censier)

STATUTS DU « CENTRE D'ACTIVITE... »

Article premier. — L'Association prend le nom de « Centre d'Activités des Enfants de Censier ».

Article 2. — Elle a pour but de :

— créer un centre d'accueil d'enfants sur le lieu de travail (Centre Universitaire de Censier), implanté dans le quartier ;

— d'assurer la gestion du centre d'accueil ;

— de contribuer à l'action en faveur de la création d'autres centres semblables.

Article 3. — La durée de l'Association est illimitée. Son siège social est à Paris. Le Comité de gestion décide du choix des locaux où le siège social doit être installé.

Article 4. — L'Association comprend des membres actifs. Pour être membre actif, il faut être :

a) membre de l'équipe de travail permanente,

b) animateur bénévole ayant suivi un stage de formation dans notre Association. Les modalités de ce stage restent à l'appréciation du Comité de gestion ;

c) parent d'enfant inscrit au centre.

Article 5. — La qualité de membre de l'Association dénommée à l'article premier se perd :

1) Par démission.

2) Par non-fréquentation du centre pendant la période d'une année scolaire.

3) Par décision de l'Assemblée Générale.

Article 6. — Administration - L'Association est administrée :

1) Par une Assemblée Générale définie à l'article 7.

2) Par un Conseil de gestion défini à l'article 8.

Article 7. — Assemblée Générale - Elle est formée des membres actifs.

Chaque membre dispose d'une voix.

Le vote a lieu à main levée, sauf en matière d'élection. L'Assemblée Générale se réunit tous les trimestres de l'année scolaire, sur convocation du Comité de gestion, ou à la demande d'un quart des membres actifs.

Article 8. — Le Comité de gestion . Il comprend :

a) L'équipe de travail permanente du centre d'accueil.

b) Un nombre égal des parents d'enfants inscrits et des animateurs bénévoles ayant suivi un stage dans notre Association, élus par l'Assemblée Générale pour un an.

c) Un représentant de l'équipe d'architectes.

d) Un secrétaire, un trésorier. Ils sont élus par le Comité de gestion dans son sein.

Le Comité de gestion se réunit une fois par mois et chaque fois que les circonstances l'exigent, sur convocation du tiers de ses membres. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale. Le Comité de gestion est chargé d'exécuter les décisions de l'Assemblée Générale. Il rend compte de toutes ses démarches en séance de l'Assemblée Générale.

Article 9. — L'Association peut recevoir des subventions de l'Etat, du département, des communes.

Le trésorier effectue toutes les opérations sous le contrôle du Comité de gestion.

Une commission de trois membres actifs pris en-dehors du Comité de gestion nommée par l'Assemblée Générale procède chaque année à la vérification des comptes.

Article 10. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Comité, ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale, soumise au Comité au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée Générale doit se composer des deux tiers au moins des membres. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée mais à quinze jours au moins d'intervalle. Elle peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 11. — Dissolution - La dissolution du centre ne pourra être prononcée qu'après une délibération de l'Assemblée Générale réunie spécialement à cet effet. Les convocations devront être adressées au moins quinze jours à l'avance.

Article 12. — Avoir social - En cas de dissolution, l'Assemblée Générale nommera une commission des membres actifs chargés de décider de la dévolution de l'avoir social de l'Association.

Article 13. — Règlement intérieur - Un règlement intérieur est élaboré par le Comité de gestion et sera soumis à la décision de l'Assemblée Générale.

A Paris, le 23 juin 1969.

censier prend le relais

LA CRECHE SAUVAGE

Pas de fric, pas de gosses.

— Depuis ce matin, lundi 3 novembre, sous la menace de l'occupation des locaux administratifs, l'administrateur de Censier a accordé la salle 121 pour que nous puissions y organiser une crèche. C'était bien précaire et on nous dirigea pour confirmation sur le recteur Mallet.

Nous y sommes allés en fin de matinée et cet étonnant personnage nous a dit : « vous avez fait des gosses librement, occupez-vous-en tous seuls. C'est votre problème. Pas question de crèches. Si vous étiez vraiment responsables, vous ne feriez pas d'enfants. Vous ne savez donc pas combien il y a d'enfants sur terre ». Il y a quelques jours, les étudiants des Beaux-Arts, établissant leur crèche de force, s'entendaient dire par un administrateur : « SI VOUS N'AVEZ PAS DE FRIC, METTEZ DONC DES CAPOTES »...

— au-delà du délire anti-étudiant apparaît la haine contre notre projet de crèche. Car nous ne voulons pas n'importe quelle sorte de crèche.

Nous la voulons

— ouverte sur le quartier aux fils et filles de travailleurs,

— avec un personnel mixte (hommes et femmes) et non des bonnes soeurs laïques pour qui éduquer un gosse, c'est le torcher de temps en temps et l'obliger à se tenir tranquille en permanence.

Avec une intégration des étudiants-parents dans le fonctionnement et la gestion de la crèche et non l'obstruction militariste de directrices toutes puissantes.

Avec les horaires adaptés aux besoins des parents et des enfants.

Bref la crèche que nous voulons n'est pas un centre d'élevage.

Or, dans les remarques moralisantes des Mallet, Bernard et C^{ie} perce une panique évidente. Ils n'ont pas seulement la hantise des étudiants, ils ont peur des gosses, de leur initiative ; les enfants pour ces bourgeois encanaillés ne représentent que des emmerdements, des dérangements de leur petite vie confortable. « A BAS LES ENFANTS » crient les administrateurs.

POUR LA CREATION D'UNE VERITABLE CRECHE, NOUS OCCUPERONS TROIS SALLES AUJOURD'HUI 4 novembre à CENSIER.

ETUDIANTS, VOUS ETES TOUS CONCERNES.

Crèche sauvage contre le conseil paritaire

Après un an et demi d'occupation, la crèche a obtenu ses locaux. C'est notre première victoire.

MAIS CE N'EST PAS SUFFISANT.

En cédant sur les locaux mais pas sur les éducateurs, le conseil entend reprendre d'une main ce que notre lutte l'a obligé à céder de l'autre.

Depuis le 5 novembre, cinq personnes travaillent à la crèche et attendent une nomination. Aucun organisme s'occupant de l'enfance en France ne s'oppose à leur nomination puisque toutes ont les diplômes requis.

Le seul obstacle vient du conseil paritaire; c'est un obstacle politique : le Conseil ne veut pas nommer des éducateurs qui ont pris part à la lutte pour obtenir une crèche.

Le conseil paritaire veut se réserver la nomination du personnel :

1. pour éviter notre victoire complète qui ouvrirait la voie au développement d'autres luttes,

2. pour avoir la paix en nommant des personnes qui lui seront soumises, qui ne formeront pas une équipe cohérente avec les autres membres de la crèche, qui n'auront pas de pratique de l'action politique directe, seul moyen d'obtenir la satisfaction de nos revendications,

3. pour créer une garderie traditionnelle avec un personnel hiérarchisé, pour ajouter à la division entre personnel et utilisateurs, la division à l'intérieur du personnel qui est le meilleur moyen pour empêcher toute lutte,

4. pour obliger les parents à participer à une crèche dont ils ne déterminent pas, en accord avec le personnel, les orientations fondamentales. Pour le conseil, les parents ne doivent être que les remplaçants d'un personnel qu'il ne veut pas nommer en nombre suffisant (Il a nommé une personne pour 80 heures d'ouverture et 80 enfants par roulement).-

A cela, nous promoteurs et organisateurs (parents, éducateurs, étudiants) de la crèche sauvage nous répondons que :

— nous ne vouions pas servir de personnel d'appoint, bénévole et soumis à la direction d'un personnel qui ne connaît rien de la condition de la lutte à Censier, qui n'a eu de rapports ni avec les parents ni avec les enfants,-

— nous ne participerons pas à un système qui va à l'encontre du but que nous poursuivons.

MAIS nous n'abandonnerons pas les enfants dans une garderie merdique,

nous n'abandonnerons pas la direction de la crèche,

nous lutterons contre le conseil paritaire jusqu'à ce que notre personnel soit nommé.

C.A.E.C.

... En descendant dans la rue, les parents (étudiants et travailleurs du 5^e) veulent poser le problème devant le public et aussi atteindre le recteur, mais celui-ci se barricade derrière un barrage de flics et les manifestants sont menacés du panier à salade, parents à Beaujon, enfants à l'Assistance. Des flics arrachent brutalement les banderolles des mains des parents et des enfants. Devant une attitude qui justifie tous les CRS = SS qu'on a souvent entendus, les parents se dispersent.

Mais le problème est entier; ce ne sont pas les flics qui le résoudreont.

Il faut une crèche pour le 5^e où les enfants des travailleurs et des étudiants puissent aller.

MAIS PAS N'IMPORTE QUELLE CRECHE! Nous voulons une crèche où nous puissions avoir notre mot à dire sur la façon dont on s'occupe de nos enfants.

LA LUTTE CONTINUE. Venez vous informer. Venez nous soutenir.

**Le CA.E.C.
extrait du tract
« Des Crèches pas des Flics »**

LE CONSEIL PARITAIRE MENACE NOTRE CRECHE DE MORT

Cuq, au nom du conseil paritaire et de l'administration est venu nous signifier de quitter les lieux, sous menaces de poursuites judiciaires.

Ceci est la conséquence de la volonté de récupérer le centre d'activité créé malgré et contre eux par les étudiants et parents. Ils nous ont contre-attaqué, il y a quelques jours, en imposant quatre puéricultrices, dont deux intérimaires appartenant à une maison de marchands d'esclaves entièrement soumises par leur condition de recrutement et de financement à l'administration. Ceci remettait en cause les options fondamentales qui furent à l'origine de la crèche (présence à part entière des parents, encadrement mixte, esprit collectif, libre épanouissement des enfants et des parents). C'est dans cette même optique que les candidatures des camarades qualifiés que nous avons proposées ont été refusées par le conseil paritaire après avoir été acceptées par la P.M.I. protection maternelle infantile).

Face à cette agression, nous avons prié les puéricultrices de partir (ce qui fut fait) tant que les éducateurs ne seraient pas engagés et payés.

REPRENONS L'OFFENSIVE.

Les étudiants et les autres usagers de Censier ne toléreront pas que les agressions réactionnaires de l'administration et du conseil paritaire aboutissent ! Face à l'agression brutale, nos luttes seront plus dures que celles déjà menées !!

VENEZ SOUTENIR, PREPARER ET PARTICIPER A NOTRE ACTION.

C.A.E.C.

SI L'ADMINISTRATION...

Samedi 22 novembre (matin) : Le Conseil transitoire de faculté (composé d'autorités administratives de « gauche » et de droite, de profs du P.C.F., de quelques profs ouvertement réacs et d'étudiants de l'U.E.C.) devant son impuissance à résoudre les problèmes qui se posent dans les facs à propos des crèches, fait appel aux FLICS :

— d'une part contre les étudiants qui tiennent un meeting à la Sorbonne (la Sorbonne encerclée),

— d'autre part en se déchargeant du problème de la crèche sur la PREFECTURE chargée de nous vider dans la nuit du samedi.

PROBLEME : AU SERVICE DE QUI EST LE CONSEIL TRANSITOIRE?

Ce qui est resté en suspens au Conseil, c'était de savoir qui nous viderait : de vrais flics (de ceux qui, à la Manif, ont arraché les banderoles des mains des gosses) ou bien les flics déguisés de L'HYGIENE PUBLIQUE qui est loin de se soucier de la santé des enfants : tout ce qu'ils veulent, c'est nous vider du bureau de C.U.Q., puisqu'à un directeur il faut un bureau, mais on ne les a JAMAIS VU INTERVENIR DANS LES TAUDIS DES BIDONVILLES ou simplement dans les métros ou les H.L.M. situés près des nationales.

PROBLEME : AU SERVICE DE QUI EST L'HYGIENE PUBLIQUE?

La lutte pour la « crèche » passe par la destruction des conseils paritaires, elle s'inscrit dans la lutte contre ces instruments actuellement aux mains de la bourgeoisie que sont les crèches, l'école d'hygiène, etc.

REJOIGNEZ-NOUS

AMENEZ VOS ENFANTS

LA LUTTE CONTINUE

CA.E.C.

Samedi : Le Conseil paritaire, à majorité PCF-UEC et UNEF dit Renouveau, décidait une double réponse à notre mobilisation :

— pour faire cesser l'occupation des locaux de CUQ, il a décidé de faire appel aux flics pour qu'ils viennent virer les gosses dans la nuit. Manque de pot, on était barré. Parallèlement, se développe une enquête policière ponctuée de coups de téléphone anonymes ou de la Préfecture;

— malgré tout, il est conscient que les flics ne sont pas tout à fait aptes à résoudre le problème de la crèche et parce que la mobilisation des parents le forçait à assortir sa répression de propositions concrètes qui puissent nous « couper l'herbe sous le pied » (selon les mots de CUQ). Que les gosses soient en jeu : le Conseil de gestion s'en fout ! l'important pour lui, c'est l'opération politique contre les parents. Il a donc eu recours à une série

de mesures fantaisistes quand elles n'étaient pas franchement dégueulasses

I. — Pour les nourrissons, le Conseil propose : UN BABY SITTING

— qui organise le travail noir des étudiants,
— dont le coût est exorbitant : ça les regarde, mais on peut prévoir qu'ils distribueront l'argent au compte goutte,

— qui maintient une politique d'isolement des parents désireux de résoudre leurs problèmes collectivement,

— enfin et surtout, qui a pour but une éducation solitaire et individualiste des enfants (nous disons nous, que même tous petits, les enfants ne sont pas que des tubes digestifs, mais des êtres sociaux dont il faut préserver la santé non seulement physique mais aussi psychologique).

AU PRETENDU SAVOIR DES PSYCHOLOGUES AU SERVICE DE LA BOURGEOISIE (QUI SUPPRIME LES CRECHES ET LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS), NOUS RÉPONDONS PAR NOTRE PRATIQUE de la crèche de mai 68 à la Sorbonne, des occupations réussies aux Beaux-Arts et à Vincennes : un gosse, de cinq mois s'épanouit parfaitement en collectivité si on laisse les grands jouer avec lui, s'il est dans un lit et pas dans une cage et si ses parents peuvent le voir : s'il n'y a pas RUPTURE COMPLETE ENTRE SA VIE PUBLIQUE ET SA VIE PRIVEE.

II. — LA GARDERIE

Comme le baby sitting, suppression des relations sociales :

— on y organise une vie sociale tellement merdique (manque d'encadrement, absence d'activités y font une vie collective oppressante : discipline, compartimentation des enfants, mettent déjà les enfants au pas d'une société hiérarchisée) que la vie privée est privilégiée en opposition à la garderie ;

— on coupe dès l'enfance toute possibilité de vie sociale réelle, d'épanouissement et de prise de conscience collectifs.

De plus, toutes ces solutions sont d'ailleurs des palliatifs à ces sous-entendus : « Les femmes feraient mieux de rester chez elles où la nature les appelle » (ce qui est une bonne façon d'essayer de résoudre le problème du chômage). Cela va aussi dans le sens de la destruction projetée des écoles maternelles, des crèches et de la « création nécessaire » de « vestiaires d'enfants » (E. Faure).

III. — POURQUOI CE DEMI-LUXE POUR LES SEULS ETUDIANTS ?

Pour parachever la cohérence d'un système qui entre entièrement dans les vues gouvernementales, on veut séparer les gosses d'étudiants de ceux du quartier. L'argument technique invoqué : « Ce n'est pas à l'Université de pallier les carences des pouvoirs publics » recouvre en fait toute une politique (de plus il est faux, parce que ce n'est pas l'Education Nationale qui paie le personnel) : il s'agit de donner aux étudiants un demi-luxe alors qu'on laisse les travailleurs sans rien. En fait, il s'agit d'organiser l'isolement et la division de nos luttes et de celles des travailleurs... Ce que nous voulons, c'est l'intégration de CENSIER dans son quartier et non l'accentuation de la coupure. Ce que nous voulons, c'est faire de la crèche un lieu de rencontre et de discussions sur des problèmes concrets. Ce que nous aurons, c'est pour tous les parents, y compris non-étudiants, un droit d'intervention sur le fonctionnement et la vie de la crèche.

L'école de nos enfants nous concerne tous. Nous en avons assez d'être obligés de livrer nos gosses et d'attendre qu'on nous les rende (à 12 ans, 33 % des enfants sont inadaptés - statistiques officielles).

Le gouvernement de la bourgeoisie veut supprimer l'école maternelle et les crèches. Nous voulons les transformer pour y imposer notre direction.

POUR UNE CRECHE REELLEMENT AU SERVICE DES GOSES...

C.A.E.C.

LES FLICS A CENSIER

Hier (lundi 2 février), les flics ont investi la crèche de Censier.

DEPUIS UN MOIS, le conseil de gestion de la Sorbonne (à majorité PCF-UEC) intente un procès à la crèche pour « entrave au fonctionnement d'un service public », procès intenté pour réprimer la lutte victorieuse du C.A.E.C. et se débarrasser de la crèche et de ses militants (à un moment où l'administration avait dû céder sur plusieurs points : locaux, etc. et où la crèche était de plus en plus connue dans le quartier).

AUJOURD'HUI, Bourjac accompagné de dix flics en civil investit le plus discrètement possible la crèche, aidé par des appariteurs. Ils ont séquestré les parents pendant trois-quarts d'heure, bloquant les issues pour mieux filtrer les

« parents-meneurs » et éviter qu'on prévienne les étudiants de la Fac.

Ils ont demandé les identités et interrogé, sans mandat d'arrêt. Ils ont menacé de faire comparaître l'ensemble du C.A.E.C. devant le « Procureur de la République » (!)

DONC, la collaboration entre le conseil de gestion et la justice bourgeoise se traduit concrètement.

Le procès va avoir lieu, il faut que ce ne soit pas le procès de quelques soi-disant meneurs mais d'une grande partie de Censier regroupée autour du C.A.E.C. (dont les statuts stipulent qu'en font partie tous ceux qui sont concernés par son action).

VENEZ NOUS AIDER A FAIRE FONCTIONNER QUAND MEME LA CRECHE.

VENEZ SIGNER LA FEUILLE DE SOUTIEN AU C.A.E.C.

EXPLIQUEZ NOTRE LUTTE DANS VOS T.P.

SOUTENEZ FINANCIEREMENT NOTRE PROCES QUI SERA LE PROCES DU CONSEIL DE GESTION.

C.A.E.C

OBJET : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Université de Paris - Centre Censier, 13, rue de Santeuil, Paris-V°.

A la demande expresse de M. le Doyen LAS VERGNAS (lettre pneumatique du 18 novembre 1969), je me suis rendu, le 19 novembre, accompagné de Mme le Docteur TRUELLE, médecin inspecteur de la Protection maternelle et infantile, au centre Censier, annexe de la Sorbonne, pour procéder à une enquête sur le fonctionnement de la crèche improvisée par les étudiants dans la locaux de la Faculté.

Depuis quelques jours, au début du mois de novembre, deux salles de cours, les salles 223 et 225 situées au 2° étage du bâtiment central, ont été occupées par les étudiants qui y ont introduit des enfants et les ont fait garder par des volontaires tant garçons que filles.

Ces locaux ont, depuis, été abandonnés et « la crèche » s'est repliée dans trois bureaux situés au 2^e étage, dans l'aile du bâtiment qui longe la rue du For à Moulin. Il s'agit des bureaux du Directeur du Centre, M. CUQ, de sa secrétaire et du Directeur-Adjoint, M. BERNARD. C'est là que nous avons pu voir les enfants, au nombre d'une dizaine.

Il y avait quelques berceaux (cinq en tout) de modèles divers et très usagés dans deux de ces bureaux ; un grand désordre régnait dans les locaux dont l'aspect faisait plus penser à une salle d'attente ou à un asile qu'à une crèche. Les enfants (dont l'âge s'échelonne entre quelques mois et 8 ou 10 ans) étaient assis sur les moquettes, au milieu des jouets et des débris de biscuits, ou sur les genoux des étudiants, dans une atmosphère détendue mais peu propice au repos. Il était 18 h. Evidemment, puisqu'il s'agit de bureaux, il n'y a aucune installation qui corresponde à ce qu'on trouve dans une crèche. Les étudiants ont conservé dans les salles 223 et 225 un fourneau à gaz butane pour réchauffer les biberons.

Aucune prescription d'hygiène n'est respectée et les enfants paraissent séjourner tout le jour et une partie de la nuit dans ces locaux. Toutefois à 23 h les lumières étaient éteintes dans les bureaux du directeur et du directeur-adjoint.

On ne peut, dans les conditions où fonctionne cette « crèche garderie » improvisée, et devant cet état de fait, qu'en prescrire immédiatement la fermeture, dans l'intérêt des enfants dont la sécurité et la santé ne sont pas assurées. L'impression qu'en retire le visiteur est celle d'une petite communauté vivant un début de clochardisation. Des risques pouvant être graves, seraient encourus si une telle situation se prolongeait

REMARQUES

Les étudiants qui occupent ces locaux paraissent être les animateurs du C.A.E.C. « Centre d'activité des enfants de Censier », association constituée dans le cadre de la loi de juillet 1901 et déclarée à la Préfecture de Police le 29 juin 1969.

La doctrine qu'ils développent est en tout point semblable à celle de l'Association dite des Centres de la Petite Enfance, que dirige Mme LENOBLE-PREDINE et dont on retrouve les adeptes à la crèche de Vincennes.

Au Centre Censier, comme à la crèche de Vincennes, où c'est évidemment plus difficile étant donné sa situation dans le bois, les familles de l'arrondissement sont invitées à confier leurs enfants aux « éducateurs spécialisés formés par le C.A.E.C. ».

A Censier, des enfants du quartier étaient sans doute présents lors de notre visite, mais je n'ai pas pu le vérifier. En tout cas, un des étudiants à qui je posais la question l'a fort bien admis et m'a dit qu'il y en avait effectivement parmi les enfants qu'ils gardaient et que c'était d'ailleurs très souhaitable.

Au demeurant les deux associations rejettent les règlements qui régissent le fonctionnement des crèches et contestent même leur principe de telle sorte qu'il est difficile d'envisager une issue à la situation actuelle. Ces étudiants paraissent en définitive être persuadés qu'ils détiennent du fait de leurs connaissances en matière de psychologie appliquée la seule doctrine valable et la seule qui soit adaptée à l'époque moderne de « libération » totale de l'individu. Tout le reste et en tout cas ce qui existe en matière de Protection maternelle et Infantile à Paris — et dont viennent pourtant s'informer les spécialistes de l'étranger puisqu'ils visitent régulièrement nos établissements — est pour eux périmé et sans valeur.

Le Sous-Directeur chargé de la Protection
Médico-sociale de l'Enfance.

...ainsi que vincennes

LE 27 OCTOBRE 1969 -
COMMISSION CRECHE VINCENNES

L'an dernier, il n'y avait pas de crèche à Vincennes.

Après avoir occupé des locaux avec les enfants pendant deux mois, une superbe crèche a été construite en moins d'un mois : coût 110 millions - capacité 60 enfants (il y a 10 000 personnes qui travaillent au C.U.E.V.).

C'est donc une opération prestige plus qu'une réponse à nos besoins.

Il y a huit jours encore, la crèche n'accueillait que vingt-cinq enfants sur les soixante possibles car les crédits pour le personnel n'avaient pas été débloqués ; il a suffi que la commission crèche rappelle son existence pour que les administrations concernées trouvent enfin un moyen de faire fonctionner cette crèche à plein : actuellement, elle peut accueillir les soixante enfants prévus (depuis aujourd'hui).

QUE S'EST-IL PASSE AUJOURD'HUI ?

En plus des soixante enfants admis, une quarantaine d'autres se sont présentés à la crèche on les a renvoyés en affichant « complet » !

Les cours n'ont pas encore repris, c'est pourquoi il y a encore certainement de nombreux enfants et parents qui s'accrochent à des solutions de fortune tant nuisibles aux uns et aux autres ; la crèche actuellement construite ne pourra pas les accueillir.

Vincennes doit recevoir tous les enfants de ceux qui doivent y travailler : **IL FAUT AGIR ET COMME L'ANNEE DERNIERE, NOUS REUSSIRONS.**

Vendredi 26 octobre, après une dernière entrevue avec le directeur des oeuvres universitaires, la commission crèche a décidé d'accueillir tous les enfants dans des locaux que nous occuperons et qui peuvent aisément se transformer en crèche sans nuire au fonctionnement des cours : si l'administration ne veut pas construire de locaux, qu'elle transforme ceux-là où nous serons ; si elle ne veut pas les transformer, qu'elle construise des locaux moins onéreux mais plus utiles et chaleureux que ceux qu'elle a fait construire l'année dernière pour les enfants et où, de surcroît, il y a d'ores et déjà des fuites de gaz, des gouttières (dans la salle de jeux) quand il pleut, etc.



Recherches universitaires, n° 1, hiver 1970, pp. 67 à 78